



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

2024-07

MÛR POUR L'AVENTURE? Le bac brun bientôt chez vous!

Baie-Comeau, le 8 juillet 2024. – La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) annonce la distribution progressive des bacs roulants bruns et des mini-bacs de cuisine sur le territoire de la Manicouagan. L'opération débutera dans la municipalité de Ragueneau le 22 juillet prochain et se poursuivra jusqu'en septembre dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques.

La livraison des bacs bruns constitue une vaste opération : 11 500 bacs et 17 000 mini-bacs de cuisine seront distribués dans les huit municipalités membres de la RGMRM. Au total, environ sept semaines sont requises afin de couvrir le territoire. Le bac sera déposé en bordure de rue, face à la demeure ou au bâtiment pour lequel il est destiné. La présence des résidents n'est pas requise lors de la livraison.

Les résidences unifamiliales et les commerces desservis par la collecte latérale recevront un bac brun de 240 litres ainsi qu'un mini-bac de cuisine de 7 litres. Pour les immeubles multi logements, de 19 logements et moins, un maximum de deux bacs roulants de 240 ou 360 litres sera initialement distribué. Chaque unité de logement recevra un mini-bac.

À l'intérieur de ce dernier se trouvera un aide-mémoire, détaillant entre autres les matières acceptées et refusées, permettant aux utilisateurs d'adopter de bonnes pratiques dès le lancement du service.

Bien que la livraison commence en juillet, il est conseillé de ne pas remplir les bacs bruns avant le début officiel de la collecte en novembre. Un calendrier de collecte 2024-2025 sera envoyé par la poste cet automne.

Précisons qu'aucun sac de plastique, même biodégradable ou compostable, ne doit être utilisé lors de la disposition des matières organiques dans le bac. Seuls les sacs en papier sans pellicule plastique, l'emballage des résidus alimentaires dans du papier journal ou encore le dépôt en vrac sont acceptés.

Comme le bac bleu, le bac brun est attribué à la résidence où il est livré et reste la propriété de la RGMRM. Il ne doit pas être déplacé vers une autre propriété, modifié ou utilisé à d'autres fins.

La RGMRM souligne l'importance de la participation de tous à la collecte des matières organiques, qui représente une étape significative dans la réduction de l'enfouissement.

Enfin, ce projet s'inscrit dans l'atteinte des objectifs du gouvernement qui vise à ce que 100 % des municipalités bénéficient d'un service de collecte des matières organiques d'ici 2025.

De plus amples informations seront disponibles sous peu au murpourlecompost.com.



USD Global effectuera la livraison des bacs, d'ouest en est selon la séquence suivante : Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout ainsi que Baie-Trinité.

Source :

Isabelle Giasson
Directrice générale
418 589-4557